

## La part du père

Geneviève Delaisi de Parseval,  
Essais Points, 2004 (Seuil, 1981)

---

Préface (2004) (p. 11-29)

L'insistance lacanienne sur la fonction paternelle peut être considérée comme historiquement datée : sans doute adéquate à la représentation du *pater familias* romain, que le Code Napoléon reprend pour définir l'ordre inégalitaire et autoritaire de la famille, elle est peu conforme à la réalité familiale contemporaine, plus égalitaire, mais également moins organisée autour de la ligne de fracture paternité/masculinité.

La paternité est pleinement devenue une question de société.

Evolutions de la doctrine juridique en matière de paternité. Depuis l'arrêt du 28 mars 2000, la Cour de cassation a décidé que « l'expertise biologique est de droit en matière de filiation ».

L'importance que le droit français accorde à la génétique est à géométrie variable. Dans le cas d'assistance médicale à la procréation, le père social de l'enfant ainsi conçu est son seul père même si, par définition, il ne peut en être le géniteur. En revanche, une femme, même mariée, peut accoucher sous X, privant ainsi son mari de sa paternité. Un pouvoir absolu est ici conféré à la mère.

Un accompagnement législatif incite les pères à s'investir toujours davantage dans la vie de leur enfant. Le congé de paternité est passé dans les mœurs à une vitesse étonnante : 100 000 pères par an prennent désormais ce congé, ce qui correspond à 40% des pères potentiellement concernés.

Commentaire fait par G Delaisi de Parseval et C Castelain-Meunier qui ont participé à la mise en place du livret de paternité : « Auparavant, il n'existait, à la déclaration légale d'une grossesse, que le livret de maternité, comme si la naissance, la petite enfance ne concernaient pas les hommes.[...] [Les transformations actuelles vont dans le sens de] l'égalité des droits civiques et sociaux entre les hommes et les femmes. [...] Pourtant, la paternité n'est toujours pas suffisamment sollicitée par la société civile, comparée à la sur-reponsabilisation des mères. [...] La parentalité n'est pas seulement affaire de femmes. [...] Les mères elles-mêmes auront beaucoup à gagner à ce rééquilibrage ; il est grand temps que les rôles parentaux se détachent d'assignations sexuelles archaïques. » Extrait de l'article : « Du papa-poule au papa-pole », *Libération*, 9 janvier 2003.

Comprendre l'articulation entre paternité et masculinité.

La question de l'Œdipe. L'essentiel réside dans la triangulation qui est une fonction structurante, indispensable à la construction du psychisme humain. Son contenu ne peut à notre sens être anhistorique.

Il n'est plus établi de manière certaine que la mère soit irremplaçable. On ne peut plus opposer l'évidence de la maternité à l'incertitude de la paternité.

### Introduction

Le père n'a droit à aucun statut particulier pendant la grossesse, alors que la femme est enceinte. Il n'y a pas de verbe « paterner » ou de substantif comme « paternage ». Le *Larousse* ne connaît pas l'instinct paternel. La « couvade » n'existe dans aucun dictionnaire français. Alors que ces termes existent dans d'autres langues, en anglais et en allemand, par exemple.

**« Nous nous trouvons ici face à un système idéologique de la qualité et de la teneur des rapports entre les sexes dans la procréation. Le père y apparaît comme quantité négligeable pendant cette gigantesque période qui part du coït fécondant pour se terminer aux alentours de l'entrée de l'enfant à l'école maternelle... Il n'y a pourtant rien d'absurde à supposer que, si le père ne porte pas l'enfant dans son ventre, il peut, tel Zeus pour sa fille Athéna, le porter dans sa tête. »**

La société occidentale repose sur une idée pré-établie de la paternité, sur un stéréotype social. Le dogme est que le point sûr est la mère, pour le père, il y a toujours doute. Dans la quasi-totalité des sociétés africaines, le point sûr est le père, il n'y a pas de mère unique, mais des « mères » multiples qui se succèdent tout au long de la vie de l'enfant. Tout se passe comme si l'homme possédait une paternité dans l'ordre du symbolique et de la loi, et la mère, une maternité physiologique « évidente ». on le voit dans les ouvrages contemporains de puériculture caractérisés par une sur-présence de la mère et une absence du père et par une répartition rigide des rôles masculin et féminin. On se trouve devant une sorte de **déni de la paternité**.

En fait, « le champ que recouvre la réalité sémantique « avoir un enfant » est peut-être le domaine d'élection de la rencontre nature/culture ». Il faut voir à quel point les idées reçues dans ce domaine constituent un écran idéologique<sup>1</sup> qui se superpose à la réalité physiologique.

---

<sup>1</sup> Idéologie = l'ensemble des procédés qui permettent d'obtenir un consensus social à un moment donné dans une société donnée.

## 1<sup>ère</sup> Partie : Paternité et idéologie ou le père, la nature, la culture.

### Chapitre I : Les « théories » de la paternité

Les théories de la conception. Rien n'est moins naturel que la façon dont est vécu l'acte de la fécondation.

Platon, résolument féministe, fondait sa théorie de l'égalité des sexes sur l'équivalence de leur rôle dans la procréation. « La femme enfante et l'homme engendre<sup>2</sup> ». Pour Socrate, « la différence des sexes n'entraîne pas celle des aptitudes ».

On peut résumer schématiquement les théories mettant en scène le père et la mère dans la procréation autour de trois configurations :

- *Celle où la femme fait fonction d'hôtel seulement.* Son utérus héberge le fœtus qui est nourri par le père. C'est le cas des Txicao (indiens du Mato Grosso) et des Grecs.
- *Celle où la femme fait fonction d'hôtel-restaurant en demi-pension.* Père et mère sont censés contribuer ensemble à la croissance du fœtus. Indiens Chagga par exemple.
- *Celle où la femme fait fonction d'hôtel-restaurant en pension complète.* C'est le cas de notre société. La mère pourvoit à tout. Le père est considéré comme inutile, voire dangereux.

**La connaissance biologique et médicale est toujours « utilisée » par une culture en fonction des objectifs idéologiques (inconscients et conscients à la fois) qui sont les siens. C'est ainsi que notre société s'est servie de ses connaissances scientifiques pour faire de la « fabrication » d'un enfant une affaire exclusivement maternelle et féminine, excluant le père d'un bout à l'autre du processus.**

### Chapitre II : Qu'est-ce qu'un père ?

Un panorama des travaux anthropologiques permet de dire qu'un père peut être, parmi les 21 cas recensés, le ou les géniteurs, l'amant officiel, le protecteur de la femme pendant la grossesse, celui qui pratique la couvade, le mari de la mère, le ou les frères de la mère, celui qui élève l'enfant, celui qui lui donne son nom, celui qui transmet une ressemblance, une femme stérile ou Dieu.

## 2<sup>ème</sup> Partie : Normalité et pathologie paternelles

### Chapitre III : La couvade rituelle

### Chapitre IV : La couvade psychosomatique

### Chapitre V : Les « folies » paternelles

### Chapitre VI : Les acting de la paternité

### Chapitre VII : Interprétation psychanalytique

## 3<sup>ème</sup> Partie : Etude de cas

### Chapitre VIII : Les primipères

### Chapitre IX : Les « pas encore pères »

### Chapitre X : Les multipères

### Chapitre XI : Les « plus jamais pères »

## Perspectives

### La paternité occidentale : mythes, fantasmes et réalités

Tous les hommes ne doutent pas, loin de là, de leur paternité. Mais surtout, les femmes doutent aussi. Le fait de vivre la grossesse et l'accouchement ne les rassure pas forcément sur leurs capacités maternelles. En fait, le doute ne porte pas sur le même objet. Les hommes peuvent douter d'être vraiment le père de l'enfant ; les femmes peuvent douter de parvenir à être de véritables mères.

Le doute paternel présent dans notre civilisation a valeur de mythe. Pour le comprendre, il faut remonter au mythe fondateur de la naissance de Jésus-Christ. Il a deux pères. L'un, Joseph, père de seconde main, l'autre, le père tout puissant et lointain. Tous deux sont asexués.

Il faut renoncer à la distinction traditionnelle entre l'ignorante stupidité des peuples sauvages, dont les conceptions de la filiation reposeraient sur une méconnaissance des processus physiologiques, et le savoir des hommes civilisés. Leach pense qu'il faut étudier de la même façon les aborigènes du Nord Queensland et le chapitre 1 de l'évangile selon Matthieu. Dans les deux cas, il s'agit de l'exposé d'une doctrine théologique reposant sur le mythe des vierges mères.

Ce qui embrouille la discussion en Occident, c'est que le partage entre le rôle des hommes et des femmes dans la procréation a l'air de se faire sur des bases physiologiques.

Il faut souligner l'extraordinaire similarité des fantasmes des hommes et des femmes face à la procréation. Ce qui diffère, c'est le traitement social qu'on en fait.

---

<sup>2</sup> République, livre V, p. 204

### ***Les vecteurs de la parentalité***

Les théories de la parentalité montrent que, suivant les continents, les époques et les cultures, suivant surtout les idéologies, chaque société accorde plus ou moins d'importance à certains vecteurs physiologiques (sperme, lait, utérus, etc.). Les sociétés judéo-chrétiennes sont celles qui accordent le plus d'importance à l'utérus. Ce système de représentations entraîne des dommages. L'homme occidental a été véritablement amputé d'une « part de paternité » par les prérogatives arbitraires – par ailleurs pesantes pour la femme – attribuées par notre culture à la mère. Celle-ci est aussi piégée dans une expérience de grossesse qui ne peut qu'être « épanouissante », voire glorieuse.

Une nouvelle conception de la maternité et de la paternité qui minimiserait l'importance fantasmatique du ventre maternel rendrait au père sa place pendant la grossesse et modifierait la relation père-enfant. En même temps, cela déculpabiliserait la mère et la libérerait d'un poids considérable.

### ***Une futurologie de la parentalité***

Dans la société tatuyo (tribu indienne d'Amazonie), tout est fait pour nier le rôle de la mère dans le processus de reproduction. L'enfant est entièrement la chair de son père.

En Afrique de l'Ouest, chez les Mossi, il existe des « mères multiples ». Les déplacements d'enfants à l'intérieur d'un même territoire, s'opèrent selon un principe de redistribution des descendants. Il existe également des déplacements d'enfants d'un territoire à un autre, dans le cadre d'adoptions. (S. Lallemand)

### ***Vers le nouveau père ?***

Mariage et procréation biologique sont le plus souvent dissociés.

### **Postface**

La perte progressive de puissance paternelle a engendré les interrogations contemporaines sur la définition du père. La principale caractéristique est une accusation généralisée de faiblesse et d'impuissance des pères. Ceux-ci seraient absents, défaillants, et stigmatisés comme « carents ».

La vision métapsychologique présentée dans l'ouvrage présente l'intérêt de dissocier la question du père de l'amalgame pratiqué entre père et fonction paternelle, entre père et rôle paternel. La crise dans les rôles (sujet facile et rebattu) paraît relativement secondaire eu égard aux enjeux majeurs posés par la question : « Qui est le père ? »

Pendant plusieurs siècles, en effet, depuis le droit romain, les critères de désignation du père ont oscillé entre quatre pôles :

- la volonté (droit romain)
- le mariage (droit canon) puis la présomption de paternité (Code Napoléon)
- la preuve biologique
- la notion de « possession d'état » = paternité au quotidien qui renvoie au fait d'élever un enfant.

Or, dans la société française contemporaine, tout se passe comme si les choses étaient devenues floues quand il s'agit de dire qui est le « vrai père ».